

MAIRIE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2017

Convocation affichée et envoyée :
Le 5 mai 2017

L'an **deux mil dix-sept et le douze mai** à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HAREL, Maire.

Présents : mesdames et messieurs HAREL Jean, ARNAL Bruno, DELABROISE Sébastien, , HAMON Marc, LEMUR Karine, TILLON MACAUD Cécile.

Absents excusés : BUAN Janine, DELAUNE Eric, LAVOLLÉE Christophe, ROUSSELOT Joseph, SIRET Philippe.

Secrétaire de séance : Karine LEMUR

Présentation par monsieur VANNIER du projet du centre aquatique de Combourg

Monsieur VANNIER Vice-président chargé des sports à la CCCBR présente le projet du futur centre aquatique qui sera réalisé à Combourg. Les conseillers municipaux échangent ensuite avec Monsieur VANNIER sur les aspects fonctionnels et financiers du projet.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2017 .

En l'absence d'objection, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2017 est **validé** par les membres du Conseil Municipal.

12.05.17-013

Facturation de revêtement de voirie à Monsieur et Madame COSTARD

Monsieur le Maire indique que des travaux de revêtement de voirie ont été réalisés en 2016 près de la propriété de Monsieur et Madame COSTARD. Lors de cette intervention, en accord avec le riverain, l'entreprise a revêtu en enrobé une surface de 15 m² sur la propriété de Monsieur et Madame COSTARD correspondant à un montant de 105 € HT qui a été réglé par la commune. Il convient maintenant de facturer cette prestation d'un montant de **126 € TTC**.

Le conseil municipal **à l'unanimité** demande à Monsieur le Maire de bien vouloir établir le titre de recette correspondant.

12.05.17-014

Facturation de revêtement de voirie à Monsieur et Madame DELABROISE

Monsieur le Maire indique que les travaux de revêtement de la VC 5 au droit de la propriété de Monsieur et Madame DELABROISE ont été réalisés en 2016. L'entreprise a effectué une sur-largeur de chaussée d'une surface de 37 m² pour un montant de 259 € HT qui a été réglé par la commune. Conformément à la délibération du 14 octobre 2015 qui prévoyait la prise en charge de cette surface par Monsieur et Madame DELABROISE, il convient maintenant de facturer cette prestation d'un montant de **310.80 € TTC**.

Le conseil municipal **à l'unanimité** demande à Monsieur le Maire de bien vouloir établir le titre de recette correspondant.

12.05.17-015

Validation du dossier technique de classement des chemins ruraux et mise à l'enquête publique

Monsieur le Maire présente le plan et le nouveau tableau de classement des chemins ruraux établis par le cabinet QUARTA en prévision de l'enquête publique concernant l'aliénation de plusieurs sections de chemins ruraux en listant l'ensemble des chemins ruraux de la commune et en précisant les éléments suivants :

- CR 10 : Rectification de la longueur du fait du classement effectué antérieurement en VC 11 d'une partie du CR 10.
- CR 11 : Rectification de la longueur du fait du classement effectué antérieurement en VC 4 d'une partie du CR 11.
- CR 16 : Rectification de longueur due à l'incorporation du chemin situé au Nord entouré des parcelles A N° 49-50-51-52-52-53-54-55-56-60-61.
- CR 25 : Inexistant sur 200 ml en son extrémité, il a été décidé de procéder à une régularisation en aliénant cette partie au profit de Madame Anne BOSCHET propriétaire de l'intégralité des parcelles riveraines (superficie vendue env.915 m²)
- CR 28 : Rectification de la longueur du fait du classement effectué antérieurement en VC 10 d'une partie du CR 28.
- CR 34 : Chemin inexistant aliéné au profit des propriétaires riverains M. et Mme HAMON (superficie vendue env. 240 m²)
- CR 36 : Aliénation de 36 m² du chemin à l'angle Nord-Ouest du CR 36 et de la RD 83 au profit de Monsieur et Madame LEPRIZÉ.
- CR 39 : Inexistant sur 63 ml en son extrémité, il a été décidé de procéder à une régularisation en aliénant cette partie au profit de M. et Mme Hamon propriétaires de l'intégralité des parcelles riveraines (superficie vendue env.376 m²).
- CR 44 : Rectification de longueur (correction de l'erreur intégrant une propriété privée)
- CR 52 à 59 : Nouveaux chemins ruraux non répertoriés en 1998.

Monsieur le Maire indique également qu'une régularisation foncière au profit de la commune de 80 ml de voie communale à l'extrémité Nord de la VC 8 appartenant actuellement à Monsieur ROUSSELOT est prévue.

Après délibération, le conseil municipal **décide par 5 voix "pour" et 1 "abstention" de valider** le plan et le nouveau tableau de classement des chemins ruraux puis de procéder à la mise à l'enquête publique préalable aux aliénations en autorisant Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

12.05.17-016

Contrat de maintenance des cloches et du paratonnerre

Monsieur le Maire indique que la commune n'a pas de contrat de maintenance pour le paratonnerre de l'église installé en 2012. L'entreprise BODET qui entretient actuellement les cloches a établi une 1^{ère} proposition de contrat pour un montant annuel de 159 € HT regroupant la maintenance des cloches et du paratonnerre. L'entreprise MACÉ a établi une proposition similaire pour un montant annuel de 110 € HT. L'entreprise Bodet recontactée a proposé une nouvelle offre pour un montant de 140 € HT.

Compte tenu de la qualité de la prestation actuelle de l'entreprise BODET pour l'entretien des cloches, le conseil municipal a décidé **à l'unanimité** de retenir la proposition de l'entreprise BODET pour la maintenance des cloches et du paratonnerre pour un montant annuel de **140 € HT**.

Compte rendu des délégués des commissions de la CCBR et des syndicats intercommunaux

Madame TILLON MACAUD indique aux conseillers municipaux que ses obligations professionnelles ne lui permettent plus d'assister en semaine aux réunions des commissions Culture et Tourisme à la CCBR. Elle propose aux conseillers qui le souhaitent de bien vouloir la remplacer au sein de ces 2 commissions.

Madame TILLON MACAUD informe les conseillers qu'un nouveau projet de mise en réseau des bibliothèques est à l'étude dont les modalités de mise en place seront précisées ultérieurement.

Fin de la séance à 22 heures.

Jean HAREL, Maire	Marc HAMON, 1 ^{er} adjoint	Sébastien DELABROISE, 2 ^{ème} adjoint
Bruno ARNAL, Conseiller municipal	Janine BUAN, Conseillère municipale ABSENTE EXCUSÉE	Eric DELAUNE, Conseiller municipal ABSENT EXCUSÉ
Christophe LAVOLLÉE, Conseiller municipal ABSENT EXCUSÉ	Karine LEMUR, Conseillère municipale	Joseph ROUSSELOT, Conseiller municipal ABSENT EXCUSÉ

Philippe SIRET, Conseiller municipal <i>ABSENT EXCUSÉ</i>	Cécile TILLON MACAUD, Conseillère municipale	
--	---	--